

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 novembre 2020

Conseillers en exercice	11
Conseillers présents	09
Conseillers absents	02
Conseillers représentés	01
•	
Convocation reçue par les conseillers municipaux le 24 novembre 2020	

L'an deux mille vingt, le 30 novembre 20h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.

Présents : Bernard RAIZER, Jacques BONNIN, Annemarie BART, Fabrice BELLET, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE.

Absents : Daniel BOSQUET, Jean REY.

Représenté : Daniel BOSQUET par BERNARD RAIZER.

A l'ouverture de la séance :

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire annonce qu'il y a un pouvoir pour cette séance :

Monsieur Daniel BOSQUET donne pouvoir à Monsieur Bernard RAIZER.

Monsieur le Maire exprime l'idée de mentionner désormais le nom des votants et le sens de leur vote afin d'être plus transparent dans les comptes-rendus. Le conseil municipal est favorable à la suggestion.

Monsieur Jacques BONNIN est nommé secrétaire de séance.

EST INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR DE CE CONSEIL MUNICIPAL :

Selon l'ordre du jour suivant :

- Approbation du conseil municipal du 20 novembre 2020.
- Délibérations :
 - Décisions modificatives.
 - Promesse de don au téléthon
 - Avenant convention adhésion aux contrats d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrits par le Centre de gestion des Hautes-Alpes 2018-2020.
 - Convention tripartite pour le logement des travailleurs saisonniers
 - Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif.
 - Prix de l'eau – année 2021.
 - Gestion des chats errants : convention avec les partenaires.
 - Devis Ged : gestion électronique de document
 - Contrat assistance juridique 2020
 - Création poste pour le ménage de la mairie.
 - Avenant procédure simplifiée dossier d'urbanisme.
- Questions diverses :
 - Présentation aire camping-car
 - Listing habitants (RGPD)
 - Aménagement de l'entrée du parc animalier
 - Animations à proposer aux habitants.
 - Stationnement Port-Saint-Pierre.
 - ...

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 novembre 2020 :

Monsieur le Maire reprend les différents points évoqués lors du conseil municipal en date du 20 novembre 2020.

Le Compte rendu est adopté à la majorité des membres présents.

Pour 8

Abstention 1 (Dominique FAYEAUX)

Contre 0

Monsieur le Maire demande à Monsieur Dominique FAYEAUX si le contenu du compte-rendu lui semble correct ou pas. Monsieur Dominique FAYEAUX répond que le compte-rendu est correct mais qu'il s'abstient tout de même car pas en accord avec certaines délibérations prises lors du dernier conseil municipal.

I. Décisions modificatives.

Monsieur le Maire présente la délibération et explique qu'il s'agit d'un jeu d'écriture permettant de mettre à jour les immobilisations.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : La délibération est votée à l'unanimité.

II. Promesse de don au téléthon

Monsieur le Maire présente la délibération et explique au conseil municipal qu'il est possible de faire un don dans le cadre du téléthon. Il propose un montant de 300.00€.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : La délibération est votée à l'unanimité.

III. Avenant convention adhésion aux contrats d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrits par le Centre de gestion des Hautes-Alpes 2018-2020.

Monsieur le Maire rappelle que cette délibération avait été présentée au dernier conseil municipal mais reportée car le conseil municipal estime la proposition trop chère.

Monsieur le Maire propose de ne pas reconduire le contrat.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : La délibération est votée à l'unanimité pour ne pas reconduire le contrat.

Un devis sera demandé à Groupama.

IV. Convention tripartite pour le logement des travailleurs saisonniers

Monsieur le Maire présente le projet de délibération.

Il informe que 70% des saisonniers sont des locaux et que les 30% restants sont logés en général pour leurs employeurs. Il précise que cette délibération n'obligera pas la commune à trouver un logement aux saisonniers.

Il met au vote le projet de délibération : **La délibération est votée à l'unanimité.**

V. Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif.

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Comme le prévoit l'article D2224-3 du CGCT, le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Assainissement 2019 approuvé par le conseil communautaire en date du 14 septembre 2020 doit être inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal avant le 31/12/2020. Il s'agit d'une présentation de ce rapport au conseil par le Maire.

A minima, il convient de l'inscrire à l'ordre du jour, sans délibération.

Ainsi, Monsieur le Maire présente le rapport au conseil municipal.

Ce rapport présente les performances du service, il est également mis en ligne sur le site gouvernemental « SISPEA » de façon à ce que la Communauté des Communes de Serre-Ponçon (CCSP) demeure éligible aux subventions de l'Agence de l'eau.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion d'information va avoir lieu, concernant l'augmentation du prix de l'assainissement. Des informations plus précises seront apportées au prochain conseil municipal.

Monsieur Fabrice BELLET informe qu'une réunion aura également lieu vendredi sur le même sujet.

Madame Jacqueline DURAND précise que ce sont les agents communaux qui entretiennent le réseau. La CCSP ne gère que la récupération, des boues. Elle demande à qui revient la taxe de branchement au réseau assainissement. Monsieur le Maire répond que cette taxe revient à la CCSP.

Monsieur le Maire informe de la possibilité de séparer la facturation de l'eau de celle de l'assainissement car un amalgame se fait entre les deux compétences, la commune n'ayant que la compétence de l'eau, et la CCSP celle de l'assainissement. La mairie reverse la totalité de la part assainissement à la régie assainissement de la CCSP.

VI. Prix de l'eau – année 2021.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de fixer le prix de l'eau pour l'année 2021.

Il rappelle le montant appliqué par l'agence de l'eau et explique la nécessité d'augmenter le prix de l'eau pour pouvoir être éligible aux subventions. Selon les recommandations de conseil départemental, et du référent Agence de l'Eau, il est conseillé d'appliquer la tarification suivante :

- Abonnement :37 euros
- Prix au m3 : 0.7€

Monsieur Fabrice BELLET demande de faire une information à la population sur le mode de calcul. Monsieur Le Maire préconise d'informer la population par courrier lors de la facturation de l'eau. Madame Jacqueline DURAND propose de faire une information sur le trait d'union.

Monsieur le Maire précise que les agents communaux l'ont informé que des compteurs sont vieillissants. Cela peut entraîner un futur projet d'investissement et donc une éventuelle demande de subvention.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : **La délibération est votée à l'unanimité.**

VII. Gestion des chats errants : convention avec les partenaires.

Monsieur le Maire présente la proposition de convention faite par la fondation 30 millions d'amis concernant la stérilisation, et d'identification des chats errants dans la commune du Sauze du Lac.

La fondation 30 millions d'amis s'engage à participer à hauteur de 50% aux frais de stérilisation et d'identification des chats errants, les autres 50% étant pris en charge par la mairie.

Les chats seront à tatouer au nom de la Fondation 30 millions d'amis.

La fondation, et précise les modalités d'interventions et les montants maximum sur lesquels la fondation peut s'engager :

- 80€ pour une ovariectomie + tatouage I-CAD (soit 40 euros à la charge de la commune)
- 60€ pour une castration + tatouage I-CAD (soit 30€ à la charge de la commune)

Monsieur le Maire informe également qu'il conviendra de passer une convention avec un cabinet vétérinaire

Il précise que les chats devront être tatoués pour un coût supplémentaire de 25€.

Monsieur Fabrice BELLET précise que la commune devra se charger du transport des chats.

Madame Annemarie BART demande si la mairie possède de cage pour piéger les chats. Monsieur le Maire répond positivement.

Monsieur Fabrice BELLET demande combien de chats sont concernés. Et Madame Jacqueline DURAND précise que les chats appartiennent à des habitants. Monsieur Fabrice BELLET répond que dans ce cas, il ne s'agit pas de chats errants.

Madame Annemarie BART précise qu'à Port-Saint-Pierre, certains chats sont errants.

Monsieur le Maire demande si le conseil municipal ressent l'utilité de cette convention.

Monsieur Jean-Michel MAURE estime qu'il convient de contacter le propriétaire qui doit s'occuper de ses chats.

Monsieur le Maire propose de contacter le propriétaire.

VIII. Devis Ged : gestion électronique de document

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques BONNIN pour la présentation de la délibération.

Monsieur Jacques BONNIN précise que cette délibération avait été reportée lors du dernier conseil municipal car une demande de complément avait été faite.

Monsieur Jacques BONNIN remercie Madame Annemarie Bart et son mari d'avoir donné de leur temps pour conseiller la mairie et conclut que Monsieur John BART a estimé que la proposition faite par l'entreprise JPS est celle qui correspond le mieux aux besoins de la mairie qui allie sécurité et protection des données.

Monsieur Jacques BONNIN rappelle également, que ce coût est compensé pour les 2/3 par la diminution des coûts de la téléphonie à la suite de la révision des contrats.

Monsieur Jaques BONNIN informe le conseil municipal que la GED pourrait être mise en place dès janvier avec un travail en amont de la secrétaire pour le tri des documents afin d'intégrer 30 GO de documents dans la GED.

Monsieur le Maire précise que ce logiciel pourra également être utile aux conseillers municipaux. Monsieur Jacques BONNIN continue en précisant que les conseillers municipaux auront un accès dédié aux documents et convocations des conseils municipaux, avec un mot de passe.

Monsieur Fabrice BELLET demande si un problème avec les boîtes personnels pourrait avoir un impact sur l'accès à la GED. Monsieur Jacques BONNIN répond que cela n'aura pas de conséquence.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : **La délibération est votée à l'unanimité.**

IX. Contrat assistance juridique 2020

Monsieur le Maire présente la délibération au conseil municipal.

Il précise qu'un avocat peut être de bons conseils en vérifiant les contrats, et différentes propositions basés sur des notions juridique par exemple.

Monsieur Fabrice BELLET demande s'il y a des surcoûts ? Monsieur le Maire répond que dans le cadre de conseiller juridique il n'y aura pas de surplus.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : **La délibération est votée à l'unanimité.**

X. Création poste pour le ménage de la mairie.

Monsieur le Maire présente la délibération et précise que pour l'instant le ménage est maintenu dans les mêmes conditions qu'avant.

Madame Jacqueline DURAND demande le nombre d'heures de travail nécessaire pour le ménage de cet espace. Monsieur le Maire répond que pour l'instant il serait possible d'envisager 2 heures en moyenne, par semaine.

Monsieur le Maire expose la possibilité de travailler avec un auto-entrepreneur et que la réflexion en cours ne doit pas empêcher d'autres solutions. Dans le cas où une autre solution serait trouvée, le poste pourrait être supprimé avant l'embauche.

Monsieur Fabrice BELLET demande si les agents ne pourraient pas faire le ménage. Monsieur le Maire répond que cela ne fait pas partie de leur fiche de travail. La tâche peut être réalisée occasionnellement mais ne peut pas être pérennisée en raison de leur charge de travail. Il précise que le coût de ce poste représenterait environ 1750 euros par an.

Monsieur Fabrice BELLET demande que la question soit tout de même posée aux agents communaux. Monsieur le Maire informe que le nécessaire sera fait.

Annemarie propose d'embaucher de préférence une personne résidente sur la commune.

Madame Jacqueline DURAND demande si les chèques « emploi service » peuvent être utilisés. Il est répondu que ce type de paiement correspond d'avantage aux particuliers.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : **La délibération est votée à l'unanimité.**

Madame Annemarie BART émet l'idée de pouvoir déposer des annonces sur le site de la mairie en cas de recherche de personnels. Monsieur Jacques BONNIN propose de rechercher une solution dans ce sens et informe que l'information peut également être faite par le trait d'union.

XI. Avenant procédure simplifiée dossier d'urbanisme.

Monsieur le Maire présente la délibération

Madame Carine GALLI demande qui choisit les dossiers pouvant entrer dans la procédure simplifiée. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du service de la communauté de communes.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : **La délibération est votée à l'unanimité.**

XII. QUESTIONS DIVERSES

a) Projet aire de camping-car

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques BONNIN. Il rappelle le projet qui avait été présenté lors du précédent conseil municipal. Il informe le conseil municipal que le terrain est situé sous le terrain de tennis car les travaux seront moins importants concernant la voirie.

L'entrée pourrait se faire à l'angle du terrain de tennis avec deux plateaux de 10 places.

Madame Annemarie BART soulève le problème de la route de Port-Saint-Pierre déjà abîmée et étroite et demande s'il n'est pas possible de créer cette aire sur le terrain au-dessus du tennis.

Monsieur Jean-Michel MAURE est également de cet avis, et considère que les camping-cars vont davantage dégrader la route.

Monsieur Jacques BONNIN répond que ce terrain est trop difficile à aménager alors que sur le terrain prévu les travaux peuvent être réalisés à moindre coût. De plus, il n'y aurait pas assez de profondeurs pour 20 emplacements, ce qui diminuerait la rentabilité du projet.

Monsieur Fabrice BELLET pense que la sortie sur le bas n'est pas une bonne idée, et qu'un giratoire serait préférable.

Monsieur Jacques BONNIN répond que rien n'est figé pour l'instant.

Monsieur Dominique FAYEAUX propose de supprimer des places pour permettre une meilleure circulation au sein de l'aire.

Monsieur Fabrice BELLET rajoute qu'utiliser la route actuelle permettra sa réfection plus rapidement.

Monsieur Jacques BONNIN propose de se renseigner auprès du promoteur pour étudier les possibilités de circulation.

Madame Annemarie BART demande quels seront les revenus. Monsieur le Maire répond que ce projet aura potentiellement un retour positif. Le matériel mis en place ne coutera pas plus cher à 20 ou 30 emplacements.

Monsieur Fabrice BELLET demande si le projet est extensible. Monsieur le Maire répond positivement.

Monsieur Jean-Michel MAURE demande quels sont les estimations concernant le remplissage.

Monsieur Jacques BONNIN répond sur la base de l'étude fourni par rapport au 200 aires gérés par le promoteur, et précise qu'en minorant les chiffres donnés, ainsi qu'en tenant compte de l'inflation et en diminuant le taux de fréquentation estimé, la recette nette s'élèverait à 96 000€ /10 ans.

Monsieur Fabrice BELLET demande s'il existe des communes avec ce genre de projet sans prestation de service ?

Monsieur Jacques BONNIN répond qu'il n'en existe pas sur le secteur. Et informe que l'avantage de ce type de prestation de service est que l'entreprise s'occupe de la gestion commerciale, la gestion du matériel la gestion des pannes.

Monsieur Dominique FAYEAUX et Monsieur Cédric GILLY soulèvent la question de l'attrait. Monsieur Fabrice BELLET rajoute qu'aujourd'hui les camping-cars stationnent où ils veulent, et qu'il conviendra de faire cesser cela si l'on souhaite que ce projet ait un retour sur investissement.

Madame Annemarie BART prend l'exemple du camping des Berges du Lac et se demande s'il est nécessaire de réaliser un tel projet si les places de stationnement sont nombreuses. Monsieur Jacques BONNIN précise qu'il ne s'agit pas du même public. ET informe que le SMADESEP compte interdire les stationnements sauvages.

Monsieur Fabrice BELLET demande le temps d'engagement. Monsieur Jacques BONNIN répond que l'engagement est annuel.

Monsieur Jean-Michel MAURE questionne sur le changement du matériel vieillissant. Monsieur Jacques BONNIN répond que le changement de matériel appartient à la mairie et la maintenance au prestataire de services.

Monsieur Fabrice BELLET demande s'il est possible de faire d'autres aménagements comme des jeux d'enfants, un terrain de boules. Monsieur Jacques BONNIN répond que le terrain appartenant à la commune, il est tout à fait envisageable de créer ce type d'aménagement.

Monsieur le Maire propose de continuer de travailler sur le projet en contactant des entreprises pour l'aménagement.

Madame Annemarie BART est hésitante concernant la circulation des camping-cars, les autres conseillers municipaux sont favorables à la continuité du projet.

b) Parking Port-Saint-Pierre

Monsieur le Maire rappelle que le parking de Port-Saint-Pierre est trop petit et qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'agrandissement. Il propose de profiter de la venue sur place de l'entreprise pour l'aménagement de l'aire de camping-car, pour demander un devis concernant l'agrandissement du parking de Port-Saint-Pierre.

Monsieur Fabrice BELLET pense que cela est une bonne idée pour avoir l'avis d'entrepreneurs expérimentés.

L'idée serait d'utiliser le terrain au-dessus du parking pour créer un parking supplémentaire.

Monsieur Dominique FAYEAUX propose de réaliser les travaux en régie.

Monsieur le Maire propose de continuer dans cette démarche.

c) RGPD (Règlement général de protection des données)

Monsieur Jacques BONNIN informe le conseil municipal de la nécessité de mettre en place le règlement général de protection des données (RGPD) qui est un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union Européenne. Il est entré en application le 25 mai 2018.

Le RGPD s'inscrit dans la continuité de la Loi française Informatique et Libertés de 1978 établissant des règles sur la collecte et l'utilisation des données sur le territoire français. Il a été conçu autour de 2 objectifs :

- Renforcer les droits des personnes
- Responsabiliser les acteurs traitant des données

La commune travaille avec le centre de Gestion des Hautes Alpes qui a désigné un délégué à la protection des données. Un travail important doit être réalisé fin décembre et début janvier par la mairie.

d) Route parc animalier

Monsieur le Maire présente la proposition financière faite en 2018, par le département concernant la sécurisation de la route devant le parc animalier.

Monsieur Fabrice BELLET estime que s'agissant d'une route départementale, les travaux ne devraient pas être à la charge de la commune, d'autant qu'il s'agit de travaux normalisés effectués par des entreprises spécialisées.

Monsieur le Maire répond que la commune s'était adressée à l'IT05 pour l'aider à améliorer la situation actuelle qu'elle ne jugeait pas satisfaisante au niveau de la sécurité des usagers. Dans la note d'aide à la décision réalisée par l'IT 05 et transmis aux conseillers municipaux, l'IT05 conclu que la situation n'est pas dangereuse tant au niveau des vitesses pratiquées que des distances de visibilité. Néanmoins, elle peut être améliorée.

Il s'agit donc d'une question de sécurité pour la mairie et précise que le parking est communal.

e) Enquête social – volet PLU

Monsieur le Maire rappelle la décision qui avait été prise lors du conseil municipal du 20 novembre de consulter les agriculteurs afin de recueillir leurs besoins et de faire évoluer le PLU dans ce sens, si possible. Il informe le conseil municipal que la chambre d'agriculture ne peut pas transmettre la liste des agriculteurs à la mairie mais qu'elle propose de faire passer l'information elle-même.

f) Enquête sociale -volet social

Monsieur le Maire rappelle la proposition qui avait été faite, lors du conseil du 20 novembre 2020, de réfléchir aux animations qu'ils seraient possibles de mettre en place et d'en proposer 6 au prochain conseil municipal. Monsieur le Maire demande si cette réflexion a été faite.

Madame Annemarie BART présente des réalisations personnelles et propose de mettre en place deux animations : l'une pour les enfants et l'autre à destination des adultes.

Madame Jacqueline DURAND propose de mettre en place un loto pour les enfants un samedi après-midi. Il conviendrait d'acheter des lots. Elle propose également une après-midi de jeux de société accompagné d'un goûter partagé avec les participants. Cette animation pourrait avoir lieu une fois par mois si les participants sont satisfaits.

Madame Carine GALLI propose une après-midi discussion autour d'un thé.

Monsieur Jean-Michel MAURE propose de refaire fonctionner le four communal est de mettre en place une journée de fabrication de pain.

g) Transports scolaires

Monsieur Le maire rappelle la délibération qui avait été prise et précisé lors du dernier conseil municipal concernant la prise en charge d'une partie du transport scolaire pour les écoliers, collégiens et lycéens du département. Il rappelle au conseil municipal l'envoi par mail, de deux courriers d'habitants demandant que l'aide soit étendue aux étudiants.

Monsieur le Maire précise qu'initialement, la participation financière n'était pas dans cette perspective.

Madame Carine GALLI pense que si c'est la même carte zou, il serait normal de prendre en compte la participation pour l'ensemble des cartes Zou.

Monsieur Fabrice BELLET exprime l'idée que l'évolution de la carte zou durant ces dernières années entraine une confusion. Il pense que les parents d'étudiants se sentent laissés alors que lorsque leurs enfants utilisaient les transports scolaires, ils ont profité de la gratuité.

Le conseil municipal décide de rester sur la proposition initiale.

h) Lotissement Port-Saint-Pierre – pose panneaux solaires

Madame BART Annemarie informe le conseil municipal que les propriétaires des maisons de Port-Saint-Pierre souhaitent poser des panneaux solaires afin de réduire leurs impacts sur l'environnement. Elle informe que le syndic de copropriété va proposer ce projet lors de l'assemblée générale.

Monsieur le Maire répond que l'idée est bonne, mais qu'il revient à chaque propriétaire de déposer une demande d'urbanisme. Il propose à Madame BART Annemarie de retirer le dossier en mairie.

i) Colis de Noël

Monsieur le Maire relève la question de l'organisation de la distribution dans le cadre de la crise sanitaire.

Il propose au le conseil municipal de partager la distribution des colis par secteur géographique.

Monsieur Fabrice BELLET propose que chacun vienne chercher le colis en mairie. Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Michel MAURE estiment qu'il est plus convivial de distribuer à chaque personne individuellement.

Monsieur Dominique FAYEAUX propose d'attendre le 15 décembre pour se positionner sur le choix. Monsieur le Maire estime que cette année étant une année particulière, il souhaite se positionner rapidement et propose une distribution par secteur.

Se pose la question de la confection des colis. Les produits seront stockés en mairie et les colis seront préparés le 9 décembre 2020.

Monsieur le Maire expose également la proposition d'une habitante concernant la distribution d'une tarte à l'ensemble des habitants.

Le conseil municipal estime que le colis de fin d'année est suffisant.

j) Recensement

Monsieur Jacques BONNIN informe le conseil municipal que le recensement 2021 de la population est reporté en raison de la crise sanitaire.

k) Livret d'accueil

Monsieur Jacques BONNIN informe qu'un livret d'accueil a été créé et sera distribué au nouveaux arrivant avec les colis. Madame Annemarie BART propose de traduire le livret d'accueil en anglais et néerlandais.

l) Assurance communale

Monsieur Jacques BONNIN rappelle que la commune avait refusé la proposition du centre de gestion des Hautes-Alpes concernant l'assurance de la commune. Il informe que l'assurance Groupama propose un devis à hauteur de 5500€ pour des garanties similaires.

Une proposition détaillée va être transmise prochainement.

m) Outillage

Monsieur Fabrice BELLET demande si le déménagement est terminé, et ce qu'il en est de l'achat de l'outillage. Monsieur le Maire répond que les commandes ne sont pas encore passées et que l'outillage n'est pas encore déménagé en raison des travaux de peinture au sol non terminés.

Monsieur Fabrice BELLET demande s'il doit continuer à rechercher une épareuse. Monsieur le Maire répond affirmativement.

Monsieur Fabrice BELLET rajoute qu'il ne faut pas se limiter au prix et prendre en considération la pratique envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Affichage des délibérations effectué le 07/12/2020 à 17h00

Affichage effectué le 07/12/2020 à 17h00

Le Maire,
Bernard RAIZER
Signataire

